

Fonds pour les technologies propres

Il est essentiel de maîtriser les risques induits par le changement climatique si l'on veut réduire la pauvreté et assurer la croissance économique et le développement durable des pays en développement. Le déploiement à grande échelle de technologies à faible émission de carbone est une étape cruciale vers des solutions de développement respectueuses de l'environnement. Toutefois, les financements qui pourraient permettre aux pays en développement d'appliquer effectivement à plus grande échelle des technologies sobres en carbone sont d'un niveau nettement insuffisant.



Le Fonds pour les technologies propres (FTP), fonds fiduciaire multidonateurs créé en 2008 dans le cadre des Fonds d'investissement climatiques (FIC), a vocation à mobiliser davantage de ressources pour financer des activités de démonstration, de déploiement et de transfert de technologies à faible émission de carbone présentant un potentiel important de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à long terme. Les ressources du FTP, qui représentent près de 4,5 milliards de dollars, proviennent des annonces de contributions des bailleurs (Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Suède).

La Banque mondiale assure les fonctions d'administrateur du fonds fiduciaire.

Le FTP est un mécanisme transitoire qui permet aux banques multilatérales de développement (BMD) de répondre à un besoin de financement immédiat et de fournir des incitations positives en vue de la démonstration d'activités de développement à faible intensité de carbone.

Principales caractéristiques du FTP :

- Utilise les capacités des BMD pour mobiliser des ressources privées et publiques à l'appui d'investissements dans les technologies à faible émission de carbone ;
- Met en avant les autres avantages aux plans de l'environnement et du développement qui montrent comment les technologies à faible émission de carbone peuvent contribuer à la réalisation des objectifs et des stratégies de développement national ;



LE FTP EN BREF

Financement

4,5 milliards de dollars de contributions annoncées par les donateurs

Mise en œuvre

Assurée par les banques multilatérales de développement (BMD), en collaboration étroite avec les autres partenaires de développement, notamment les institutions des Nations Unies et les organismes bilatéraux

Gouvernance

Le Comité du FTP compte 8 représentants des pays bénéficiaires et 8 représentants des pays contributeurs, ayant voix délibérative ; des représentants des BMD (2) et du pays devant bénéficier du financement à l'étude, sans voix délibérative ; et des représentants des BMD, de l'administrateur fiduciaire, du FEM, du PNUD, du PNUE et de la CCNUCC, ainsi que des représentants autosélectionnés de la société civile (4) et du secteur privé (2), ayant un statut d'observateur.

De même que le Fonds d'investissement stratégique (SCF), qui constitue l'autre FIC, le FTP est mis en œuvre conjointement par la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale.

- Présente une structure de gouvernance équitable, fondée sur la représentation à parts égales des pays développés et des pays en développement et sur la participation des autres parties prenantes ;
- Appuie la mise en œuvre de projets par un partenariat original de BMD ;
- Accorde un financement concessionnel assorti d'un élément de don qui est fonction du coût d'investissement supplémentaire jugé nécessaire pour assurer la viabilité du projet.

Le FTP finance des plans d'investissement nationaux et régionaux qui remplissent certains critères, à savoir ces plans doivent permettre de réduire sensiblement les émissions de GES, offrir des possibilités de démonstration à grande échelle, avoir un impact sur le développement et être prêts à être mis en œuvre. L'accès aux ressources du FTP est réservé aux pays pouvant prétendre à une aide publique au développement (APD) et dans lesquels une BMD a un programme en cours. Sont éligibles à un financement du FTP les investissements dans les transports et l'amélioration du rendement énergétique (par exemple, des bâtiments, de l'industrie et des appareils électroménagers).

Le FTP a vocation à induire des transformations en appuyant des programmes d'investissement qui :

- Constituent l'élément essentiel des stratégies nationales de développement à faible intensité de carbone ;
- Orientent le cours du déploiement des technologies sur le marché ; et/ou
- Débordent le cadre des objectifs de réduction des émissions de GES pour offrir des avantages plus larges aux plans du développement et de l'environnement.

En septembre 2011, le FTP avait approuvé 14 plans d'investissement

Afrique du Sud, Colombie, Égypte, Indonésie, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Philippines, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Viet Nam, région MENA (Programme d'énergie solaire concentrée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord). Financement du FTP : 4,5 milliards de dollars + 37 milliards de dollars de cofinancement.

La mobilisation du secteur privé est fondamentale pour le FTP

Le secteur privé, qui constitue le socle de la croissance économique, a un rôle important à jouer dans l'adaptation au changement climatique et dans l'atténuation de ses effets. En prônant une stratégie qui combine réforme du secteur public et action du secteur privé, le FTP cherche à fournir des incitations qui encouragent les opérateurs privés à appuyer la réalisation des objectifs du Fonds pour les technologies propres. Les structures de financement requises à cet effet étant différentes de celles appliquées au secteur public, un modèle original a été mis au point pour attirer les investisseurs privés.

Les pays contrôlent le processus FTP au moyen de leurs plans d'investissement national

Lorsqu'un pays exprime le souhait d'obtenir un financement du FTP, les BMD concernées organisent une mission conjointe à laquelle participent d'autres partenaires de développement pour déterminer avec les pouvoirs publics, le secteur privé et d'autres parties prenantes de quelle manière les ressources du FTP peuvent contribuer au financement d'activités à faible intensité de carbone sur une plus grande échelle. Cette mission permet d'établir, sous la direction du pays bénéficiaire, un plan d'investissement qui définit les modalités d'affectation des ressources du FTP dans le cadre d'un programme conjoint des BMD.

Projets approuvés

Sur l'ensemble des plans d'investissement considérés, 24 projets du FTP représentant 1,7 milliard de dollars ont été approuvés.

Effet de levier : chaque dollar fourni par le FTP permet de mobiliser 8 dollars auprès d'autres sources (dont 3 dollars auprès du secteur privé).

Technologies financées à ce jour : énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermique, biomasse, transformation des déchets en énergie, et hydroélectricité), amélioration du rendement énergétique (appareils électroménagers et ampoules électriques), transports (transports en commun et véhicules hybrides), chauffage collectif et réseaux intelligents.